

Première Synthèses Informations

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE EN 2005

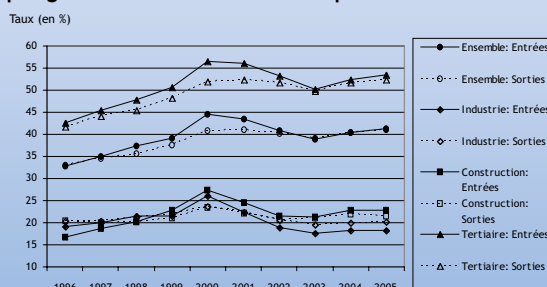
En 2005, la rotation de la main-d'oeuvre est en hausse dans les établissements de plus de dix salariés, sous l'effet conjugué d'une augmentation des entrées et des sorties d'emploi. La part des contrats à durée indéterminée dans les embauches augmente dans le secteur de la construction, alors qu'elle diminue dans l'industrie et le tertiaire. Les licenciements pour motif autre qu'économique demeurent beaucoup plus nombreux que ceux pour motif économique dans l'ensemble des principaux secteurs.

En 2005 : hausse de la rotation de la main-d'oeuvre sous l'effet conjugué d'une augmentation des entrées et des sorties d'emploi

En 2005, les taux d'entrée et de sortie continuent à progresser dans les établissements de dix salariés ou plus (encadré 1 et graphique 1). Les entrées représentent 41,4 % des effectifs, contre 40,5 % en 2004 et 38,9 % en 2003 [1]. Le taux de sortie est également en hausse : il atteint 41 %, après 40,5 % en 2004 et

39,2 % en 2003 (tableau 1). Le taux d'entrée augmente dans le secteur tertiaire et reste stable dans les deux autres grands secteurs d'activité. Le taux de sortie progresse également dans le secteur tertiaire ainsi que dans l'industrie. Il est, par contre, stable dans le secteur de la construction. La situation de l'emploi salarié marchand s'améliore en 2005 dans les établissements d'au moins dix salariés : pour la première fois depuis 2002, le solde des entrées et sorties

Graphique 1
Évolution des entrées et des sorties
par grands secteurs d'activité depuis 1996



Champ : établissements du secteur privé employant 10 salariés ou plus.

Lecture : en 2000, dans le secteur tertiaire, le taux d'entrée dans les établissements de plus de dix salariés atteint 56,5 % et le taux de sortie 52,0 %.

d'emploi redevient légèrement positif. Le taux de rotation est en hausse de 0,8 point en 2005, et atteint 41,2 % : pour 100 salariés présents dans un établissement en début d'année, il y a en moyenne un peu plus de 41 embauches et 41 sorties d'établissement au cours de l'année. Ce taux de rotation augmente en 2005 dans le secteur tertiaire (+0,8 point) et dans l'industrie (+0,2 point). Dans la construction, il est en baisse de 0,3 point. Il demeure beaucoup plus élevé dans le secteur tertiaire (52,9 %) que dans la construction (22,2 %) et dans l'industrie (19,3 %). Il s'échelonne de 110,2 % dans le secteur des services aux particuliers à 11,4 % dans le secteur de l'industrie automobile.

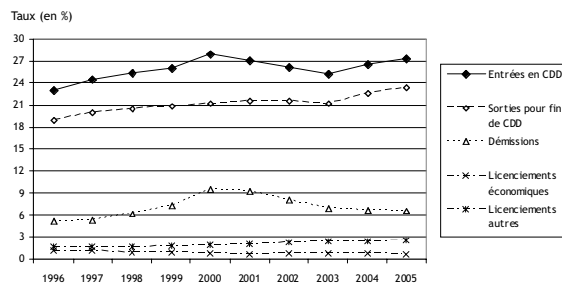
Les taux d'entrée en CDD et de sortie pour fin de CDD sont en hausse depuis 2003

Tous secteurs confondus, hors contrats de très courte durée, 27,1 % des embauches de 2005 sont réalisées sous contrat à durée indéterminée (CDI) (1). Dans le secteur de la construction, une personne recrutée sur deux l'est sous CDI contre une sur trois dans l'industrie et une sur quatre dans le tertiaire.

Dans l'industrie, la part des embauches en CDI est importante dans l'automobile (47,8 %) et dans les biens d'équipement (45,7 %). Elle est faible, en revanche, dans le secteur des industries agroalimentaires (17,6 %). Dans le tertiaire marchand, les embauches en CDI sont surtout fréquentes dans les activités financières (40,9 %) et, dans une moindre mesure, dans les activités immobilières (34,6 %), les transports (35,2 %) et les services aux entreprises (30,7 %). Elles sont beaucoup moins fréquentes dans les secteurs marchands de l'éducation,

(1) - Les DMMO et l'EMMO ne recensent qu'une faible part des contrats à durée déterminée d'une durée inférieure à un mois (contrats courts).

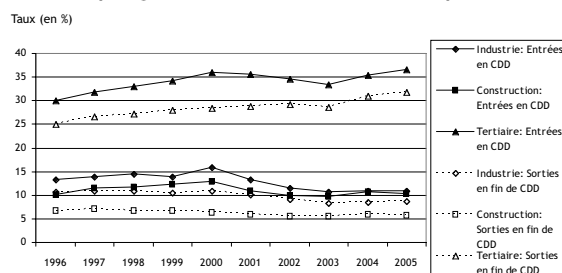
Graphique 2
Évolution des entrées en CDD et des sorties pour fin de CDD, démission et licenciement depuis 1996



Source : DARES, DMMO/EMMO.

Champ : établissements du secteur privé employant 10 salariés ou plus.
Lecture : le taux de démissions dans les établissements de plus de dix salariés atteint 9,5 % en 2000.

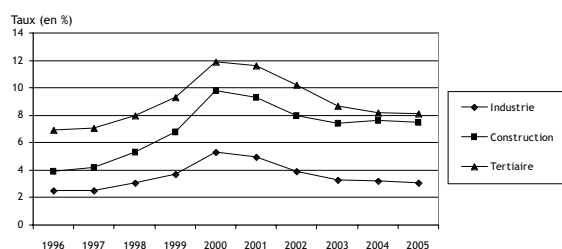
Graphique 3
Évolution des entrées en CDD et des sorties pour fin de CDD, par grands secteurs d'activité, depuis 1996



Source : DARES, DMMO/EMMO.

Champ : établissements du secteur privé employant 10 salariés ou plus.
Lecture : en 2005, dans le secteur tertiaire, le taux d'entrée en CDD dans les établissements de plus de dix salariés atteint 36,6% et le taux de sortie pour fin de CDD 31,9%.

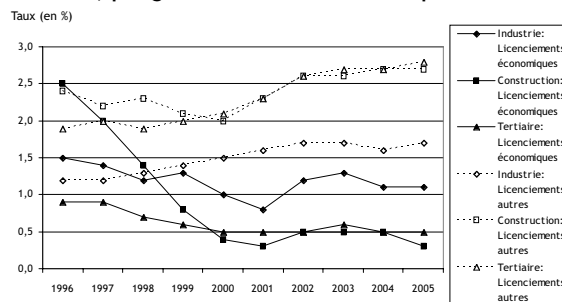
Graphique 4
Évolution des démissions par grands secteurs d'activité depuis 1996



Source : DARES, DMMO/EMMO.

Champ : établissements du secteur privé employant 10 salariés ou plus.
Lecture : dans le secteur de la construction, le taux de démission dans les établissements de plus de dix salariés, atteint 9,8 % en 2000.

Graphique 5
Évolution des sorties pour licenciement, économique ou autre, par grand secteur d'activité depuis 1996



Source : DARES, DMMO/EMMO.

Champ : établissements du secteur privé employant 10 salariés ou plus.
Lecture : dans le secteur de la construction, le taux de licenciements pour motif économique est de 0,3% en 2001.

Tableau 1
Mouvements de main-d'œuvre par secteur d'activité en 2004 et 2005
Taux pour 100 salariés présents en début d'année

Secteur d'activité (nomenclature NAF 36 postes)	2004	2005										
	Taux de rotation	Taux de rotation	Taux d'entrée A	Taux de sortie B	Taux d'évolution A-B	Taux d'entrée en CDI	Part des CDI dans les embauches	Taux de sortie pour fin de CDD	Taux de licenciements économiques	Taux d'autres licenciements	Taux de démission	Taux de recours à l'intérim
Industries agricoles et alimentaires	37,9	38,2	37,6	38,8	-1,2	6,3	17,6	24,8	0,5	2,0	5,6	6,4
Biens de consommation	22,5	24,2	22,7	25,6	-2,9	5,9	28,5	12,5	2,0	2,1	3,3	4,9
Habillement, cuir	25,3	28,0	25,8	30,2	-4,4	5,6	23,7	15,1	3,8	2,3	3,4	2,0
Édition, imprimerie, reproduction	29,3	32,3	31,2	33,3	-2,1	6,6	23,2	19,9	1,8	2,4	3,6	2,6
Pharmacie, parfumerie, entretien	18,4	19,8	18,2	21,3	-3,1	5,9	36,4	8,1	1,4	1,9	2,6	6,6
Équipements du foyer	17,9	18,1	16,8	19,3	-2,6	5,5	35,7	7,6	1,8	2,0	3,5	7,2
Industrie automobile	11,5	11,4	10,5	12,3	-1,7	4,3	47,8	4,0	0,4	1,1	1,7	10,4
Biens d'équipements	15,5	15,0	14,7	15,3	-0,6	5,8	45,7	4,8	1,1	1,5	3,2	6,3
Construction navale, aéronautique, ferroviaire	12,1	11,9	12,3	11,5	0,8	6,0	57,7	3,0	0,4	0,8	2,0	5,2
Équipements mécaniques	16,9	16,2	15,9	16,5	-0,7	6,0	42,3	5,6	1,1	1,6	3,9	7,2
Équipements électriques et électroniques	15,1	14,6	13,9	15,4	-1,4	5,1	45,5	4,5	1,4	1,5	2,8	5,2
Biens intermédiaires	15,4	15,2	13,8	16,6	-2,7	4,4	36,4	5,7	1,3	1,8	2,8	7,7
Production de produits minéraux	13,9	13,6	12,6	14,6	-2,0	4,7	41,2	4,5	0,7	1,8	2,6	6,9
Industrie textile	19,0	18,2	15,6	20,8	-5,2	3,6	25,5	8,9	2,9	2,2	2,6	4,5
Industrie du bois et du papier	16,1	15,7	14,1	17,3	-3,2	4,5	34,9	6,1	1,5	2,1	3,2	6,5
Chimie, caoutchouc, plastiques	14,6	14,8	13,5	16,1	-2,6	4,2	36,5	5,6	1,1	1,9	2,5	8,9
Metallurgie, transformation des métaux	15,9	15,1	14,0	16,2	-2,2	4,9	38,9	5,6	1,0	1,8	3,1	7,7
Composants électriques et électroniques	14,5	15,3	13,9	16,8	-2,9	3,8	35,5	4,9	1,6	1,5	2,2	8,3
Énergie	15,4	16,2	15,2	17,3	-2,0	4,2	51,9	2,5	0,1	0,5	1,1	2,4
Production de combustibles et carburants	9,6	9,6	8,3	11,0	-2,7	3,6	54,5	2,3	0,4	0,3	0,8	3,0
Eau, gaz, électricité	16,3	17,3	16,4	18,3	-1,9	4,3	50,6	2,6	0,1	0,5	1,1	2,3
Construction	22,5	22,2	22,9	21,5	1,4	10,7	50,2	5,7	0,3	2,7	7,5	8,2
Commerce	45,7	45,3	45,4	45,2	0,2	11,5	27,1	25,3	0,6	3,3	8,6	1,7
Commerce et réparation automobile	27,8	28,5	28,3	28,7	-0,4	11,5	44,2	10,5	0,5	2,9	8,0	1,0
Commerce de gros	33,5	34,4	34,7	34,0	0,7	11,2	35,3	15,8	1,0	3,1	6,7	2,9
Commerce de détail, réparations	59,5	58,2	58,3	58,2	0,1	11,9	21,5	36,3	0,3	3,5	10,1	1,1
Transports	33,2	31,8	32,0	31,7	0,3	10,3	35,2	14,5	0,6	3,0	6,8	3,7
Activités financières	23,8	23,7	24,4	23,1	1,3	6,7	40,9	8,1	0,2	1,0	3,1	0,9
Activités immobilières	26,6	32,2	33,5	31,0	2,5	10,7	34,6	17,2	0,2	2,4	5,2	1,0
Services aux entreprises	53,5	53,9	55,3	52,6	2,8	15,2	30,7	28,9	0,6	3,7	8,3	1,8
Postes et télécommunications	42,1	37,4	37,5	37,3	0,1	10,2	37,4	14,4	0,3	2,2	4,9	0,9
Conseil et assistance	37,0	36,5	37,7	35,2	2,6	13,9	42,5	15,5	0,6	2,8	7,6	2,1
Services opérationnels	80,2	83,1	84,9	81,3	3,7	18,9	24,0	51,1	0,5	5,5	10,5	1,9
Recherche et développement	27,0	24,0	24,9	23,1	1,8	6,7	31,0	12,6	0,4	1,2	3,5	1,0
Services aux particuliers	109,4	110,2	110,2	110,2	0,0	26,2	25,9	67,9	0,5	3,4	18,6	0,5
Hôtels et restaurants	102,5	105,8	106,1	105,5	0,6	33,0	33,8	57,1	0,5	3,8	23,5	0,8
Activités récréatives, culturelles et sportives	134,3	125,5	124,5	126,4	-1,9	13,6	12,0	94,3	0,5	2,5	9,6	0,4
Services personnels et domestiques	68,6	79,8	81,0	78,6	2,5	16,9	22,7	49,3	0,8	2,8	12,9	0,1
Éducation, santé, action sociale	65,7	69,0	69,7	68,2	1,5	8,1	12,0	55,5	0,2	1,3	6,2	0,6
Éducation	44,8	45,1	45,1	45,0	0,1	7,9	18,1	33,2	0,4	1,2	5,8	1,0
Santé et action sociale	68,3	72,0	72,8	71,1	1,6	8,1	11,4	58,3	0,2	1,3	6,2	0,5
Administrations	35,3	35,5	35,3	35,6	-0,3	5,0	15,1	25,1	0,3	1,0	3,8	0,5
Activités d'administration publique	16,7	17,7	17,2	18,1	-0,9	2,9	18,7	10,9	0,1	0,5	1,5	0,4
Activités associatives et extra-territoriales	59,3	59,3	59,5	59,0	0,5	7,9	13,9	44,1	0,5	1,7	6,8	0,5
Industrie	19,1	19,3	18,3	20,3	-2,0	5,1	31,7	8,7	1,1	1,7	3,1	6,7
Construction	22,5	22,2	22,9	21,5	1,4	10,7	50,2	5,7	0,3	2,7	7,5	8,2
Transports, commerces, services	52,1	52,9	53,5	52,3	1,2	12,4	25,3	31,9	0,5	2,8	8,1	1,5
Ensemble	40,4	41,2	41,4	41,0	0,3	10,2	27,1	23,4	0,6	2,5	6,6	3,3

Champ : établissements du secteur privé employant 10 salariés ou plus.

Source : DARES, Dmno/Emmo, exploitation des fichiers Unédic des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

santé, action sociale (12,0 % du total des embauches) et des administrations (15,1 %).

Globalement, la part des contrats à durée indéterminée dans l'ensemble des embauches (2) est en baisse (-0,3 point). Alors qu'elle augmente dans le

secteur de la construction (+1,4 point), elle diminue légèrement dans l'industrie (-0,8 point) et le tertiaire (-0,3 point). Dans les secteurs de l'industrie automobile et des activités financières toutefois, la progression est très élevée entre 2004 et 2005 : respectivement +5,9 points et +5,5 points.

En 2005, le taux d'entrée en CDD continue à progresser pour la deuxième année consécutive (graphique 2). Il est en hausse dans le secteur tertiaire et se

stabilise dans les secteurs de la construction et de l'industrie (graphique 3). Depuis 2003, le taux de sortie pour fin de CDD progresse également. En 2005, il est en hausse dans le tertiaire et se stabilise dans les secteurs de l'industrie et de la construction.

En août 2005, le contrat « nouvelles embauches » (CNE) a été instauré : tout établissement appartenant à une entreprise d'au plus 20 salariés en équivalents-emplois à temps plein a la

possibilité d'embaucher en CNE. Au quatrième trimestre 2005, 3,0 % des embauches dans les établissements de 10 à 49 salariés auraient été contractées sous CNE : davantage dans la construction (8,1 %) que dans l'industrie (4,5 %) et surtout que dans le tertiaire (2,4 %) [2].

Le taux de recours à l'intérim reste stable en 2005 dans les trois grands secteurs. Il est structurellement plus faible dans le secteur tertiaire que dans les deux autres secteurs d'activité : en 2005, le nombre d'intérimaires embauchés dans les établissements d'au moins dix salariés représente 1,5 % des effectifs salariés du tertiaire, contre 6,7 % dans l'industrie et 8,2 % dans la construction.

Le taux de démission continue à baisser

Après une hausse de 1996 à 2000, le taux de démission a diminué chaque année, entre 2000 et 2003, dans les trois

grands secteurs d'activité et tend à se stabiliser depuis (graphique 4). Ainsi, en 2000, sur 100 salariés présents dans les établissements de plus de dix salariés, près de dix démissionnaient au cours de l'année (taux de 9,5 %) alors qu'en 2005, le taux de démission n'est plus que de 6,6 %. Il demeure beaucoup plus faible dans l'industrie (3,1 %) que dans la construction (7,5 %) et le tertiaire (8,1 %). Il reste très élevé dans le secteur des services aux particuliers, notamment dans l'hôtellerie et la restauration (23,5 %).

La grande majorité des licenciements le sont pour motif personnel

Dans les trois grands secteurs d'activité, la grande majorité des licenciements le sont pour motif personnel [3] : 90 % dans la construction, 84,8 % dans le tertiaire et 60,7 % dans l'industrie. Le taux de sortie pour ce type de licenciement reste stable en 2005 à 2,5 %. Il est respective-

ment de 2,8 % et 2,7 % dans le tertiaire et la construction, contre 1,7 % dans l'industrie.

En revanche, le taux de sortie pour licenciement économique baisse légèrement en 2005 (-0,1 point). Il diminue dans le secteur de la construction et reste stable dans l'industrie et le tertiaire (graphique 5). Il est plus de deux fois plus élevé dans l'industrie (1,1 %) que dans le tertiaire (0,5 %) ou la construction (0,3 %). Les licenciements pour motif économique sont relativement plus fréquents dans le secteur des biens de consommation (2,0 %), en particulier dans le secteur de l'habillement, cuir (3,8 %).

Anne-Thérèse Aerts (Dares).

Encadré 1

MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus sont issues de deux sources statistiques distinctes :

- La *Déclaration mensuelle des Mouvements de Main-d'Oeuvre (DMMO)* : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent.

- L'*Enquête sur les Mouvements de Main-d'Oeuvre (EMMO)* : chaque trimestre, la DARES interroge par sondage stratifié selon la zone d'emploi et le secteur, les établissements de 10 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Au total, un peu plus d'un établissement sur cinq est interrogé.

Le champ est celui du secteur concurrentiel industriel et commercial, ce qui représente plus de 80 % du champ couvert par l'Unédic. Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense nationale et les établissements de travail temporaire. Le nombre d'intérimaires est renseigné par les établissements uniquement en fin de trimestre (les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'oeuvre au cours du trimestre).

Depuis le premier trimestre 1996, la DARES publie, à partir des deux sources, des résultats semestriels fusionnés sur l'ensemble des établissements de 10 salariés ou plus. Depuis 2001, les résultats sont publiés trimestriellement avec un éclairage particulier sur différents thèmes.

Le *taux de rotation (ou turnover)* est la demi-somme du taux d'entrée et du taux de sortie. Pour une année donnée, le *taux d'entrée* (respectivement de *sortie*) est le rapport du nombre total des entrées (respectivement des sorties) de l'année à l'effectif de début d'année.

La *part des CDI dans les embauches* est définie comme le rapport entre les entrées en CDI et la somme des entrées en CDI, CNE ou CDD, sans prendre en compte les entrées liées aux transferts entre établissements d'une même entreprise.

Le *taux de recours à l'intérim* est le rapport entre le nombre d'intérimaires divisé par la somme du nombre d'intérimaires et du nombre de salariés en fin d'année. Ces grandeurs sont calculées comme une moyenne des données trimestrielles corrigées des variations saisonnières. Les données trimestrielles sont estimées par l'Insee-Dares-Unédic.

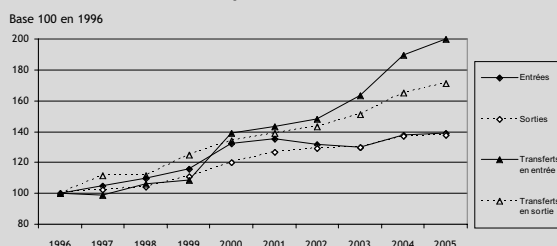
DE 1996 À 2005 : L'ÉVOLUTION CONJONCTURELLE DES EFFECTIFS PROVIENT PRINCIPALEMENT DES FLUCTUATIONS DES ENTRÉES

Depuis dix ans, les flux d'entrée et de sortie ont tendance à augmenter, au-delà des évolutions conjoncturelles. Ils se sont ainsi accrus de 40 % entre 1996 et 2005 dans les établissements de plus de dix salariés (graphique A). Les fluctuations conjoncturelles ont un impact sur l'évolution des effectifs des établissements au travers des entrées principalement. En effet, sur la période 1996-2005, les entrées progressent de façon cyclique autour de leur tendance alors que les sorties ont un profil moins accentué. Les entrées ont nettement accéléré en 2000-2001 avant de ralentir en 2002-2003. Depuis cette date, les entrées et les sorties ont augmenté selon leur rythme tendanciel.

Les embauches en contrat à durée déterminée représentent en 2005 les deux tiers de l'ensemble des entrées, tandis que les recrutements en contrat à durée indéterminée n'en représentent que le quart. Les embauches en CDD ont augmenté de 31 % entre 1996 et 2005, à un rythme régulier d'une année à l'autre. Les embauches en CDI ont crû de façon nettement plus rapide : + 60% de 1996 à 2005. Toutefois leur évolution est beaucoup plus liée au cycle conjoncturel : une hausse de 22 % entre 2000 et 2001, suivie d'une baisse de 16 % entre 2001 et 2003.

La mobilité sur le marché du travail s'est donc accrue au cours des dix dernières années, tout comme la mobilité à l'intérieur des entreprises : les transferts entre établissements d'une même entreprise ont doublé de 1996 à 2005. La part des transferts entre établissements reste toutefois faible par rapport à l'ensemble des mouvements : 5 % en 2005. L'essentiel des mouvements observés sur les établissements de plus de dix salariés demeure donc des mouvements externes à l'entreprise.

Graphique A
Évolution des entrées-sorties et des transferts en entrée et sortie depuis 1996



Source : DARES, DIMMO/EMMO.

Champ : établissements du secteur privé employant dix salariés ou plus.
Lecture : en 2005, les transferts en entrée sont deux fois plus nombreux qu'en 1996.

Pour en savoir plus

- [1] Le Roux M. (2005), « Les mouvements de main-d'oeuvre en 2003 : un marché du travail atone », *Premières Informations*, Dares, n° 14.1.
- [2] Lutinier B. (2006), « Les mouvements de main-d'oeuvre au quatrième trimestre 2005 : la rotation de la main-d'oeuvre se stabilise », *Premières Informations*, Dares, n°46.3.
- [3] Le Roux M., Lagarenne C. (2006), « Les licenciements en 2003 : trois fois plus nombreux pour motif personnel que pour raisons économiques », *Premières Synthèses*, Dares, n°11.1.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES),

39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : *La Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex.

Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 www.ladocumentationfrancaise.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 120 €, CEE (TTC) 126,50 €, DOM-TOM et RP (HT, avion éco.) : 125,20 €,

hors CEE (HT, avion éco.) 129,10 €, supplément avion rapide : 7,90 €.

Publicité : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.